**Le casque obligatoire pour les moins de 12 ans** :

Suite à l’annonce du conseil interministériel de la sécurité routière du 2 octobre dernier, l’ADAV a publié sur son site internet un dossier ([www.droitauvelo.org/DOC/1510casqueArgumADAV.pdf](http://www.droitauvelo.org/DOC/1510casqueArgumADAV.pdf))expliquant son opposition à cette mesure. J’en résume les principaux arguments.

* L’obligation du port du casque pour les cyclistes est une mesure illusoire qui n’a pas démontré son efficacité dans les pays qui l’ont mise en place.
* En faisant baisser la pratique du vélo chez les jeunes, cette mesure va diminuer l’effet « sécurité par le nombre » et les cyclistes restants seront plus exposés.
* Pour réduire les accidents des jeunes cyclistes, il y a des solutions beaucoup plus efficaces : *généralisation du 30 km/h en ville, traitement des situations dangereuses, lutte contre le stationnement gênant et dangereux sur aménagement cyclable...*

Frédéric DEVRED

[illustrations : DIVERS-Fdevred-CasqueObligatoire-12Ans-1.png , DIVERS-Fdevred-CasqueObligatoire-12Ans-2.png]